

La première et la plus instante des demandes des Réformés fut faite, en juin 1571, par voie de requête au Roi ; elle fut renouvelée, le 14 octobre de la même année, dans les articles présentés à l'occasion de la conférence de Blois. A défaut, deux prêches devaient être établis, le premier, dans les faubourgs de Charlieu et le second dans « un autre lieu de pareille commodité que Saint-Genys Laval. » Les requérants sollicitaient d'être autorisés à faire l'exercice de leur culte, non plus à Saint-Genys-Laval, mais « en la grange du prevost Jehan, nonobstant que ladicte grange soyt au pays de Daulphiné, attendu qu'elle est près de la ville de Lyon. »

Nous parlerons encore de Saint-Genys-Laval, d'après d'autres documents.

Le Roi, par lettres-patentes « touchant l'élection du presche en Lionnoys », avait concédé aux Réformés « les faulxbourgs Saint Genys Laval. » Au moment de la prise de possession du terrain, des oppositions se produisirent comme précédemment. Le chapitre de Saint-Jean protesta énergiquement de nouveau [en sa qualité de « seigneur justicier de Saint Genys. » Les Réformés présentèrent, de leur côté, des requêtes en septembre et en novembre 1570 et en janvier 1571, faisant valoir l'impossibilité d'aboutir à raison de la résistance des « gentils-hommes catholicques et des ecclésiasticques seigneurs justiciers de toutes les terres, places et seigneuries » (2).

---

(2) On lit dans une note du manuscrit du poème sur les guerres de religion (*De Tristibus Gallia*) : « En 1570, la paix étant faite, les Protestants eurent leur Temple au village de Saint-Genys à deux lieues de Lyon ; mais sur les remonstrances de messieurs de Saint-Jean, à qui cette terre appartient, il fut transporté au delà du Rhône au mandement de Béchevelin. »